

ANNEXE au Règlement sur les frais (RFrais) du 01.07.2019. Les montants sont mentionnés à titre indicatifs, seul le RFrais fait foi.

Chiffre 1 Tableau récapitulatif des frais perçus auprès des assurés, des employeurs, des locataires et des autres débiteurs, en application du RFrais

Général	Frais en CHF
Demande manifestement abusive (caractère répétitif ou systématique) d'un assuré ou de tout autre débiteur	80.-/h en fonction du temps passé
Frais de rappel en cas de non-paiement de frais, de cotisation, de loyer ou de tout autre montant facturé par la Caisse	15.-/rappel et intérêts de retard de 5%
Accession à la propriété (AP)	
Simulation de réduction des prestations (dès la 3 ^{ème} demande dans un intervalle de temps de moins d'un an)	100.- par simulation supplémentaire
Versement AP (facturé dès le dépôt de la demande)	400.-
Mise en gage (facturé dès le dépôt de la demande)	400.-
Mise en gage ou versement AP si demande sur le même objet immobilier de deux conjoints/concubins	250.- par demande
Versement AP qui suit une mise en gage (crédit de construction et versement AP à la consolidation)	100.-
Demande d'accession ultérieure sur le même objet alors que la Caisse a déjà tout le dossier et qu'il n'y a pas eu de changement	200.-
Réinvestissement dans un nouvel objet immobilier	200.- par demande
Prêts hypothécaires	
Octroi d'un prêt hypothécaire	200.-
Octroi d'augmentation du prêt (analyse complémentaire)	100.-
Prêt hypothécaire + versement AP, frais perçus pour prêt hypothécaire	100.-
Résiliation du prêt hypothécaire	300.-
Paiement de rentes et capitaux	
Paiement d'un montant de libre passage auprès de deux institutions de libre passage	100.-
Rachat par acomptes	
Adaptation ou résiliation de la convention	200.-
Employeurs	
Charge supplémentaire de travail en cas d'annonce tardive ou erreur	80.-/h en fonction du temps passé
Charge supplémentaire de travail pour application de plans spéciaux	80.-/h en fonction du temps passé
Charge supplémentaire de travail pour traitement des fonctions spécifiques	80.-/h en fonction du temps passé, minimum coût mandataire externe
Gérance immobilière	
Confection de plaquettes (frais dus même si désistement)	Frais effectifs
Frais de dossier pour l'établissement de tout bail	60.-
Frais de dossier pour place de parc extérieure	40.-
Allocation excessive ou vaine de ressources	80.-/h* et 0.70/km parcouru*
Refacturation des commandes de fournisseurs en cours de bail	50.-/bon rédigé
Refacturation des commandes de fournisseurs en fin de bail	5% du montant des travaux, mais au min. 50.-

* les montants sont mentionnés hors taxes.

Décidé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 juin 2012 et révisé le 11 septembre 2015 et le 21 juin 2019.